



Paris, le 6 mars 2026

À l'attention de Mmes les Présidentes et MM. les Présidents de District

**Objet : Mise en place d'une reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

L'arbitrage constitue un pilier essentiel du fonctionnement de nos compétitions et repose, avant tout, sur l'engagement durable de femmes et d'hommes qui, saison après saison, assurent la continuité, la crédibilité et la transmission des valeurs de notre football.

Dans cette perspective, la Commission Fédérale de l'Arbitrage, en lien étroit avec la Direction de l'Arbitrage, a souhaité structurer un dispositif national de reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres. Ce dispositif a vocation à valoriser l'engagement dans la durée, indépendamment du niveau de pratique, à travers plusieurs paliers d'ancienneté fixés à 10, 20, 30 et 40 années et plus.

Ce projet, initié lors de la précédente mandature, trouve aujourd'hui sa mise en œuvre concrète dans le cadre de la nouvelle mandature, qui a fait le choix d'en assurer un déploiement progressif, structuré et opérationnel sur l'ensemble du territoire.

Les travaux menés au sein de la Section développement de l'arbitrage territorial de la C.F.A, présidée par Pascal Poidevin, président du District de l'Aisne, et animée par Philippe Collot, président du District de la Seine-et-Marne en charge du recrutement et de la fidélisation, ont permis de définir un cadre clair et partagé, associant pleinement les Districts à cette démarche de reconnaissance.

Pour la saison 2025-2026, le dispositif sera volontairement ciblé sur les arbitres atteignant trente années d'engagement, ainsi que sur ceux totalisant quarante années et plus. Ce choix permet un lancement maîtrisé du dispositif et concerne un volume estimé à environ 700 arbitres à l'échelle nationale. Le palier des quarante années et plus s'inscrit par ailleurs dans une démarche spécifique visant à reconnaître et valoriser la mémoire de l'arbitrage, à travers des parcours ayant traversé les générations et contribué durablement à la vie de nos territoires. Les autres paliers feront l'objet d'un déploiement ultérieur.

La reconnaissance prendra une forme symbolique et pérenne. Les arbitres atteignant trente années d'engagement se verront remettre une médaille de distinction « Or » accompagnée d'un diplôme officiel. Les arbitres comptant quarante années et plus recevront une plaquette honorifique, accompagnée d'un diplôme d'honneur. Ces diplômes seront co-signés par la Fédération Française de Football et son partenaire institutionnel La Poste, renforçant ainsi la portée et la valeur de cette reconnaissance.



Le recensement des arbitres concernés sera piloté au niveau fédéral à partir des bases de données licences. Les listes établies seront transmises aux Districts, afin d'en garantir l'exactitude et la cohérence territoriale avant consolidation nationale. Dans ce cadre, les Commissions Départementales de l'Arbitrage (CDA) seront prochainement associées à l'instruction des dossiers, afin de confirmer l'éligibilité des candidatures issues des extractions F2000, en s'appuyant sur leur connaissance fine des parcours et des situations locales.

La remise de ces distinctions a vocation à constituer un temps institutionnel fort. Nous proposons qu'elle soit prioritairement prévue lors des Assemblées Générales de District, devant les clubs et les acteurs du territoire, afin de donner à cette reconnaissance toute sa visibilité et sa portée symbolique. Lorsque la remise lors de l'Assemblée Générale ne peut être organisée, il est demandé aux Districts d'identifier un événement alternatif présentant une portée institutionnelle et une visibilité locale suffisantes, permettant de valoriser pleinement l'arbitrage et les arbitres distingués.

Sous réserve de contraintes opérationnelles indépendantes de notre volonté, les distinctions pourraient être livrées aux Districts à compter de la mi-mai 2026, permettant ainsi leur intégration dans le calendrier des assemblées de fin de saison.

Au-delà de la reconnaissance individuelle, cette démarche vise à renforcer le sentiment d'appartenance des arbitres, à valoriser les parcours longs et exemplaires, et à inscrire durablement l'arbitrage dans une logique de transmission et de mémoire collective au sein de nos territoires.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce dispositif et de votre mobilisation pour en accompagner le déploiement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Jean Claude PUYALT**  
Président de la CFA

**Antony GAUTIER**  
Directeur de l'Arbitrage

